

Maintien des services postaux—Loi

Ce n'est pas tout. Il n'y a pas seulement le fait qu'un médecin a fait preuve de harcèlement, mais qu'il a fait aussi preuve d'un manque total d'éthique à l'endroit d'un autre médecin. Il y a aussi que la direction des Postes décide que même si la femme est en quarantaine à la maison parce qu'elle constitue une menace pour ses collègues, elle ne peut plus toucher ses chèques de paye. Ses chèques sont retenus. Elle ne peut plus régler ses factures, nourrir sa famille ou rembourser son hypothèque. C'est là une autre forme de harcèlement et d'intimidation. La liste s'allonge encore et encore. C'est la liste la plus incroyable de manoeuvres antisyndicales dont j'aie entendu parler depuis longtemps. Finalement, la femme commence à avoir des quintes de toux et tout est oublié et pardonné, car elle constitue évidemment une véritable menace pour la santé de tous ceux qui l'entourent, mais pas pour le fonctionnement de Postes Canada. Le maître de poste local était tout disposé à contrecarrer la décision d'un médecin local au risque de compromettre la santé des autres employés.

On a parlé des primes accordées aux maîtres de poste et à la direction pour les présences. S'ils arrivent à faire augmenter les présences, ils reçoivent une prime. Bien souvent, cela revient à les inciter à intimider et à harceler les employés. Ce harcèlement se poursuit. Les employés sentent le poids de l'oppression. Ce sont des relations de travail absolument malhonnêtes.

La pire des situations est évoquée euphémiquement par le ministre qui parle de remplaçants. Ceux-ci sont bien plus souvent appelés briseurs de grèves. Ce sont des êtres malheureux. Les gouvernements, et notamment ce gouvernement conservateur de droite, méprisent totalement ces personnes. C'est honteux de forcer ainsi les briseurs de grèves à travailler. On leur dit qu'ils ne recevront plus d'assistance sociale s'ils n'acceptent pas ces emplois. Ces personnes risquent de perdre leurs prestations de chômage si elles ne deviennent pas des remplaçants pour le gouvernement conservateur pour essayer de briser les reins au syndicat des postiers. Sinon, elles perdront leur revenu. Au peut dire une personne coincée entre les gouvernements provinciaux de droite et le gouvernement conservateur de droite qui les méprise totalement?

Les travailleurs sont embarqués sur des autobus et dans des hélicoptères puis enfermés dans des entrepôts; puis il est temps de leur faire passer les lignes de piquetage. Je signale que la plupart des personnes travaillant dans ces bureaux de poste sont des femmes. Dans bien des bureaux de poste des localités que je représente, il y a cinq, six ou huit femmes chargées de servir aux guichets, de trier le courrier et de faire les autres tâches nécessaires pour maintenir le service au public. Ce ne sont pas des ogres ou des ogresses. Dans bien des cas, ce sont des chefs de familles monoparentales qui tentent d'élever leurs enfants le mieux possible. Voilà les personnes qui composent les lignes de piquetage dont parle le ministre. Les Postes engage des gardes de sécurité pour foncer sur ces femmes.

● (1220)

Les personnes qui faisaient partie de la ligne de piquetage m'ont dit que la violence avait débuté lorsque des gens de l'extérieur se sont approchés et ont réagi avec violence à la présence du piquet de grève. La situation s'est alors détériorée.

Une bonne partie des blessés étaient des grévistes. D'après moi, ces gens étaient des provocateurs chargés de susciter délibérément la violence.

Pourquoi la Société et le gouvernement agiraient-ils de la sorte? Pour donner au public l'impression d'une situation dangereuse et menaçante afin qu'il appuie ensuite cette mesure législative draconienne. Voilà le scénario qui semble véridique à bien des gens de ces localités. Nous avons eu le conflit des facteurs, puis cette situation qui oppose la Société au Syndicat des postiers du Canada et c'est le gouvernement qui est responsable de la violence. Il a créé une situation qui permet à la Société de harceler, d'intimider et d'exploiter non seulement les employés des Postes mais aussi les travailleurs qui les remplacent.

On réserve un brillant avenir aux remplaçants; ils ont le choix de briser le piquet de grève et de participer à la violence ou de perdre leurs prestations de bien-être social ou d'assurance chômage. Une fois sur les lieux, si cette situation ne leur convient pas, on les met à la porte, et ils n'ont pas droit aux prestations de chômage. Ils retrouvent dans la situation la plus répugnante et la plus méprisante qui soit à cause de la précipitation du gouvernement. Voilà la vérité pour ceux qui ont été entraînés dans cet arnaque du gouvernement dont le ministre est si fier. C'est un programme à la mesure de ce gouvernement conservateur avec la complicité de la Commission de l'assurance-chômage, d'une part, et la Société canadienne des postes de l'autre. C'est vraiment une mesure répugnante, un objet de mépris pour la plupart des Canadiens.

M. Shields: Ce n'est pas croyable.

M. Skelly: Du calme, Jack. Le ministre a parlé de 1913 comme d'une année qui a connu le plus grand nombre de franchises. Le Canada comptait environ quatre millions d'habitants sur le deuxième territoire du monde en superficie à l'époque. Il était normal que les gens veuillent participer d'une façon ou d'une autre à l'établissement d'un système de communications national. C'était naturel dans les circonstances. Mais cela ne l'est plus aujourd'hui. Cette mesure est une offensive contre les travailleurs postaux. Le ministre chargé de ce dossier l'a dit dans son intervention. Il a déclaré que l'excédent de main-d'oeuvre au postes est tellement lourd que le gouvernement doit économiser les deniers publics en faisant table rase des conditions de travail et des salaires à la Société canadienne des postes.

C'est une tactique vieille comme le monde pour détruire les syndicats. On se contente simplement de s'adresser au secteur privé en lui disant qu'on a un problème sur les bras. On a un problème parce qu'on paie environ 4 800 préposés aux guichets. Et on voudrait réduire leur salaire de 14 \$ à 4.50 \$ l'heure. On vous propose d'installer ces guichets dans les pharmacies. Et bien sûr, les pharmacies sautent sur l'occasion et paient à peine plus que le salaire minimum un emploi qui commandait naguère un salaire raisonnable. Les employés des postes bénéficient d'une convention collective que prétend défendre le ministre, mais il en profite en même temps pour détruire cette convention en accordant des franchises.